

SENSIBILISATION AU TRI DES DECHETS PLAN D'ORGON

Madame, Monsieur,

Depuis le 16 avril 2018, la Communauté d'Agglomération Terre de Provence assure la collecte des déchets.

Dans ce cadre, elle lance une campagne de communication afin de sensibiliser les habitants et les entreprises au tri des déchets. Des ambassadeurs sont passés pour vous rappeler les consignes de tri.

La collecte des déchets ménagers s'effectue :

- Les lundis, mercredis et samedis en centre-ville sur les grands axes
- Les mardis et vendredis en campagne ainsi que dans les impasses et lotissements du centre-ville

Veillez à bien sortir vos poubelles la veille au soir et de manière à ce qu'elles soient bien visibles depuis la route.

Concernant les ordures ménagères, elles sont à jeter dans des sacs hermétiques et correctement fermés.

Pour les déchets recyclables, ils sont à déposer dans les points d'apport volontaire mis à disposition et prévus à cet effet :

- Les journaux, magazines et papiers
- Les emballages plastiques (bouteilles par exemple), les emballages métaux (boîte de conserve) et le carton.

Les contenants ne doivent pas être lavés, sinon bien vidés et avec leurs bouchons.

Ils peuvent être compactés pour prendre moins de place, mais pas imbriqués car la chaîne de tri ne peut pas les séparer. Les cartons doivent être pliés.

Le verre est également collecté en point d'apport volontaire.

En triant votre verre dans ces conteneurs, vous participez à la lutte contre le cancer. En effet, 3,05€ sont reversés à la Ligue contre le cancer pour chaque tonne de verre recyclé.

Le saviez-vous ?

Une tonne d'ordures ménagères coûte à la collectivité 210€

Une tonne de déchets recyclables coûte 89€

Une tonne de verre coûte 9,50€

